

64 - Coopération avec Douroula - Subvention à l'Association Acacia

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : En 2010, la Ville de Besançon a signé une convention triennale avec la commune rurale de Douroula et la ville de Neuchâtel.

Le programme de coopération porte sur le renforcement de la lutte contre la pauvreté et la garantie de ressources durables avec :

1) Le développement de l'activité économique

C'est un des axes majeurs de la convention triennale. L'objectif principal est d'aider à la consolidation des économies familiales à travers la maîtrise de techniques et de méthodes adaptées à l'impératif d'une gestion durable des ressources naturelles.

2) L'éducation non formelle

Il s'articule autour de la mise en place d'un Centre d'Education de Base Non Formelle (CEBNEF), qui a vocation à organiser la formation de jeunes de 8 à 15 ans, qui sont restés en marge du système éducatif classique du fait de certaines traditions locales ayant entraîné un très faible taux de scolarisation des enfants. Cette action permet entre autres :

- L'alphabétisation de ce public cible en langue locale, avec une introduction progressive de l'apprentissage du français, de telle sorte à mettre une passerelle permettant d'injecter certains d'entre eux dans le circuit de l'école classique ;
- L'apprentissage de métiers pratiques (maçonnerie, menuiserie, électricité, poterie...), de façon à leur donner la capacité de s'auto-employer à leur sortie du centre ;
- La formation d'animateurs et de guides touristiques avisés pour assurer le développement du tourisme solidaire et la valorisation du patrimoine local.

3) Autres actions transversales

- Le renforcement des capacités des élus et des agents de la Municipalité, avec des sessions de formation :

- . «Gestion et statistiques de l'état civil» ;
- . «Renforcement des capacités des femmes leaders» ;
- . «Formation en informatique».

- L'information à la population, grâce à l'outil «Théâtre forum», excellent instrument permettant de maintenir la proximité entre l'équipe municipale et les populations des 12 villages de la commune. Les thèmes abordés sont variés : planning familial, hygiène, jeunesse, etc.

Dans ce cadre et pour soutenir ces actions, il est proposé d'octroyer une subvention de 14 293 € à l'Association Acacia.

En cas d'accord, les crédits correspondants seront prélevés sur la ligne 65.048/6574.005024 CS 00290.

Proposition

Il est proposé au Conseil Municipal le versement à l'association Acacia d'une subvention de 14 293 € au titre de l'année 2012, pour les actions de coopération avec Douroula prévues au contrat triennal.

«M. LE MAIRE : Ce rapport est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'attribuer la subvention proposée.

Récépissé préfectoral du 20 décembre 2012.